



Avis de convocation au Congrès de 2022

58^e CONGRÈS ANNUEL DU SCFP-ONTARIO Les 27, 28, et 29 avril 2022

Congrès virtuel

Conformément à l'article 4 des Statuts, vous êtes, par la présente, informés que le 58^e Congrès annuel du SCFP-Ontario aura lieu du mercredi 27 avril au vendredi 29 avril 2022. Les détails au sujet de l'inscription suivront.

Représentation au Congrès

Base pour la représentation	Nombre maximum de délégués
1 à 100 membres	Deux délégués
101 à 200 membres	Trois délégués
201 à 300 membres	Quatre délégués
301 à 400 membres	Cinq délégués
401 à 500 membres	Six délégués
501 à 600 membres	Sept délégués
601 à 700 membres	Huit délégués
701 à 850 membres	Neuf délégués
851 à 1 000 membres	Dix délégués

et pour chaque tranche additionnelle de 500 membres, ou fraction de ce nombre, un délégué supplémentaire.

Pour les conseils régionaux, la représentation sera de deux délégués pour chacun des conseils affiliés. Pour les conseils des syndicats, la représentation sera d'un délégué pour chacun des conseils des syndicats affiliés. Les délégués des conseils régionaux ou des conseils des syndicats doivent être membres d'une section locale affiliée.

Les sections locales qui envoient un délégué ou plus qui s'identifie comme étant membre d'un groupe qui revendique l'égalité (Autochtones, LGBTA2+, racisés, femmes, travailleurs ayant un handicap ou jeunes travailleurs) au congrès du SCFP-Ontario auront droit à un délégué additionnel. [Sous-alinéa 4(d)2.f des Statuts du SCFP-Ontario]

Pour être représentée au congrès, une section locale doit avoir payé la capitation pour l'ensemble de ses membres jusques et y compris le 31 mars de l'année du congrès. **Un tel paiement doit avoir été reçu avant le début du Congrès.** Toute section locale qui n'a pas payé la totalité de sa capitation à cette date devra payer des frais d'inscription tardive pour tous les délégués qui assistent au congrès. [Sous-alinéa 4(d)2.b) des Statuts du SCFP-Ontario]



Avis de convocation au Congrès de 2022

De plus, le paragraphe 6.7 des Statuts nationaux prévoit qu'aucun organisme en retard dans le paiement de sa capitation de deux (2) mois ou plus au syndicat national n'aura droit à une représentation au congrès d'une division.

Le nombre de délégués au congrès sera déterminé en fonction du nombre de membres pour lequel la capitation a été payée pour le dernier trimestre de l'année civile précédente. Un conseil régional ou un conseil des syndicats devra avoir payé ses frais d'affiliation annuels avant le **début du Congrès**. [Sous-alinéas 4(d)2.c) et d) des Statuts du SCFP-Ontario]

Délégués substitués

Une section locale, un conseil régional ou un conseil des syndicats affilié peut élire des délégués substitués pour assister aux congrès annuels. Un délégué substitut pourra participer aux séances du congrès et il aura un droit de parole, mais pas de vote, sauf en l'absence d'un délégué dûment élu. Aux fins du présent alinéa, le délégué substitut dûment élu doit avoir en sa possession un insigne de délégué afin de pouvoir voter. [Alinéa 4(e)1 des Statuts du SCFP-Ontario]

Base pour la représentation	Nombre maximum de délégués substitués
75 membres ou moins	Un délégué substitut
76 à 500 membres	Deux délégués substitués
501 à 1 000 membres	Trois délégués substitués
1 001 membres ou plus	Quatre délégués substitués

Pour les conseils régionaux ou les conseils des syndicats, la représentation sera d'un délégué substitut par conseil affilié. Ce délégué doit être membre d'une section locale affiliée. [Alinéa 4(e)2 des Statuts du SCFP-Ontario]

Délégués retraités

[4.3] De plus, toutes les sections locales, tous les conseils régionaux, tous les conseils de négociation et toutes les autres organisations affiliées peuvent envoyer un délégué retraité, avec droit de parole mais sans droit de vote, sauf dans le cadre d'un vote au sein d'un caucus de délégués retraités inscrits pour élire leur représentant.

Frais d'inscription

Type de lettre de créance	Coût
Délégué	300 \$
Délégué substitut	300 \$
Retraité	0 \$
Invité	300 \$



Avis de convocation au Congrès de 2022

Les renseignements au sujet de l'inscription seront disponibles en février.

Résolutions et modifications aux Statuts

Toutes les résolutions à être examinées par le congrès doivent être présentées par une section locale ou un conseil régional, par le Conseil exécutif de la Division ou un comité de ce dernier, et doivent parvenir au bureau de la secrétaire-trésorière au plus tard **quarante-huit (48) jours** avant le congrès et **ne doivent pas dépasser 200 mots au total**.

La date limite pour la réception des résolutions et des modifications aux Statuts est le **10 mars 2022**.

Toutes les résolutions doivent être présentées sur le papier à en-tête de l'organisation affiliée qui les présente et être signées par le président et le secrétaire d'une organisation affiliée [paragraphe 4(h) des Statuts du SCFP-Ontario]. Veuillez faire parvenir les résolutions à Yolanda McClean, en les envoyant par courrier électronique (en Microsoft Word), à Shadi Golic (sgolic@cupe.on.ca).

Comités du Congrès

Une des contributions les plus importantes pour assurer l'efficacité d'un congrès est le travail effectué par les cinq comités du Congrès. Vous devez être un délégué inscrit au Congrès pour siéger sur la plupart de ces comités. Certains comités nécessitent que vous assistiez à des réunions précédant le Congrès.

Nom du comité	Dates des réunions	Exigences	Nombre de membres
Comité des voies et moyens	29 et 30 mars	Délégué inscrit	3
Comité des résolutions	16 et 17 mars	Délégué inscrit	7
Comité des Statuts	17 et 18 mars	Délégué inscrit	5
Comité des lettres de créance	Au Congrès	Délégué inscrit	À confirmer

Tel que souligné, il y a un nombre limité de membres par comité. Si vous désirez siéger sur un comité du Congrès, communiquez avec votre section locale et demandez que votre nom soit soumis **au plus tard le 11 février 2022**. Veuillez faire parvenir vos demandes par courriel à Shadi Golic (sgolic@cupe.on.ca).

Élections



Avis de convocation au Congrès de 2022

Tout membre qui se présente à un poste pour élection et en informe par écrit la secrétaire-trésorière **au plus tard le 11 février 2022** pourra fournir une déclaration d'un maximum de cent cinquante mots comme profil électoral qui sera imprimée et distribuée par courrier ordinaire et affichée en ligne. Le SCFP-Ontario ne sera pas responsable de traduire le matériel électoral des candidats individuels [paragraphe 6(b) des Statuts du SCFP-Ontario]. Le matériel électoral doit être envoyé à Yolanda McClean, par l'entremise de Kareena Kawall, à kkawall@cupe.on.ca.

Formulaire de demande d'aide pour les sections locales

Les sections locales qui répondent à certains critères, y compris les sections locales ayant moins de 100 membres à temps plein, les sections locales au nord de la rivière des Français ou les sections locales qui sont présentement en grève, peuvent faire une demande pour recevoir une subvention pour les frais de déplacement et les frais d'inscription. Les détails et les exigences quant à l'admissibilité sont disponibles en ligne à www.cupe.on.ca/fr/.

Si vous croyez que votre section locale répond à ces critères et si votre section locale a besoin d'une subvention pour assister au Congrès, veuillez remplir le Formulaire de demande d'aide pour les sections locales. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Kareena Kawall à kkawall@cupe.on.ca.

Accessibilité à notre Congrès

Le SCFP-Ontario s'efforce de voir à ce que les personnes ayant un handicap aient un accès égal à nos conférences et événements, et ce d'une manière qui respecte entièrement leur dignité et leur indépendance. Dans toute la mesure du possible, nos services sont offerts aux personnes ayant un handicap et à d'autres d'une manière intégrée – à moins qu'une autre mesure soit nécessaire afin de permettre à une personne ayant un handicap d'obtenir nos services, de les utiliser ou d'en bénéficier.

Veuillez soumettre un formulaire de demande d'accès en utilisant le formulaire d'inscription du Congrès en ligne avant le 31 mars 2022.

Un représentant communiquera avec vous avant le Congrès pour s'assurer que les arrangements appropriés ont été faits. Certains exemples de services disponibles sont : l'interprétation en ASL, la traduction en français, les gros caractères, le matériel informatique, etc.

Une agente de liaison à l'accessibilité sera disponible pour vous aider pendant notre événement.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, veuillez communiquer avec Christine Fera à cfera@cupe.on.ca.

Traduction

L'interprétation en ASL et la traduction en français sont disponibles au Congrès du SCFP-Ontario. Veuillez soumettre les demandes avant la date limite du 31 mars.

Avis de convocation au Congrès de 2022

Prix du Congrès de 2022

Prix Solidairement consœurs



Le prix Solidairement consœurs a été créé afin de reconnaître les contributions des femmes au SCFP-Ontario. L'objectif du prix est d'honorer et de célébrer publiquement une consœur du SCFP, un groupe de consœurs ou un comité de femmes d'une section locale ou d'un conseil régional qui a fait un travail remarquable en matière de préoccupations des femmes au sein du syndicat et dont le leadership et le militantisme ont démontré un engagement profond à l'égard de l'équité et de la justice sociale en éliminant les obstacles et en améliorant la

participation des femmes au sein du syndicat. Vous trouverez le formulaire de mise en candidature à <https://cupe.on.ca/fr/prix-solidairement-consœurs-de-2022>.

Prix Santé et sécurité

Connaissez-vous un membre qui a contribué de manière importante au nom des membres du SCFP dans le domaine de la santé et de la sécurité? Le Comité de la santé et de la sécurité du SCFP-Ontario accepte les candidatures pour le prochain prix Santé et sécurité. Vous trouverez le formulaire de mise en candidature à <https://cupe.on.ca/fr/prix-sante-et-securite-du-scfp-ontario>.



Prix Défenseur des travailleurs blessés

Connaissez-vous un membre qui a contribué de manière importante au nom des travailleurs blessés? Le Comité de défense des travailleurs blessés du SCFP-Ontario souhaite que vous l'en informiez pour son prix Défenseur des travailleurs blessés. Vous trouverez le formulaire de mise en candidature à <https://cupe.on.ca/fr/prix-defenseur-des-travailleurs-blesses-du-scfp-ontario>.



Prix Justice raciale



Le prix Livingstone Holder, Mervis White et Muriel Collins reconnaît les contributions des membres du SCFP en ce qui a trait à la promotion de la justice raciale au sein du notre syndicat. Le prix honore un membre du SCFP d'une section locale ou d'un conseil régional qui a fait preuve de leadership pour promouvoir l'implication des travailleurs racisés à tous les niveaux d'activité du SCFP et pour travailler à l'élimination des obstacles à la pleine participation à tous les niveaux d'activité du SCFP. Vous trouverez le formulaire de mise en candidature à

<https://cupe.on.ca/fr/prix-justice-raciale-2022/>.

La date limite pour envoyer des mises en candidature est le 15 mars.



Avis de convocation au Congrès de 2022

Le 58^e Congrès annuel du SCFP-Ontario approche à grands pas! Veuillez noter que, cette année, le Congrès au lieu du 27 au 29 avril 2022, soit un mois plus tôt.

Le présent avis a pour but de vous rappeler gentiment des dates et échéanciers pour les paiements de la capitation puisque ces paiements déterminent l'admissibilité à recevoir les lettres de créance pour le Congrès.

Le paiement pour la capitation jusques et y compris les mois d'octobre, novembre et décembre 2021 au SCFP-Ontario doit être reçu afin que vous puissiez recevoir les lettres de créance pour l'inscription de votre section locale au Congrès du SCFP-Ontario, si votre section locale a l'intention d'y assister.

Pour être représentée au Congrès, une section locale doit avoir payé la capitation pour l'ensemble de ses membres jusques et y compris le 31 mars de l'année du congrès. **Un tel paiement doit avoir été reçu avant le début du Congrès afin que les délégués puissent assister au Congrès.**

Le paragraphe 6.7 des Statuts du SCFP national prévoit qu'aucun organisme en retard dans le paiement de sa capitation de deux (2) mois ou plus au syndicat national n'aura droit à une représentation au congrès d'une division. Assurez-vous que les paiements de la capitation de votre section locale au SCFP national sont à jour.

Si vous avez des questions au sujet des cotisations syndicales du SCFP national, veuillez appeler la ligne d'aide du SCFP national à ce sujet au 1 800 363-2873. Appuyez sur le 5 pour parler avec Linda Marcoux. Si Linda n'est pas disponible, appuyez sur le 3 pour parler à Mylène Renaud. Veuillez noter que ce numéro est pour les demandes concernant la capitation du SCFP national uniquement.

Il se peut que les sections locales n'aient pas leurs gains pour le mois de mars disponibles à temps pour envoyer leurs chiffres. Bien que ce ne soit pas l'idéal, n'hésitez pas à estimer votre paiement pour mars 2022 en utilisant vos salaires de février 2022 comme guide. Au besoin, des ajustements seront faits au trimestre suivant.

Je vous prie d'accepter mes sentiments de solidarité.

La secrétaire-trésorière,

Yolanda McClean



Avis de convocation au Congrès de 2022

Événements importants et dates limites

Paiement de la totalité de la capitation pour recevoir des lettres de créance	31 décembre
Date limite pour soumettre les noms des membres qui souhaitent siéger aux comités du Congrès	11 février
Date limite pour la présentation du matériel électoral [conformément au paragraphe 6(b) des Statuts du SCFP-Ontario] (Le SCFP-Ontario imprimera et distribuera les dépliants pour les candidats qui se présentent à un poste élu au Congrès)	11 février
Date limite pour soumettre le Formulaire de demande d'aide pour les sections locales	28 février
Date limite pour soumettre des résolutions et des modifications aux Statuts	10 mars
Date limite pour soumettre les candidatures pour les prix du Congrès (Solidairement consœurs, Santé et sécurité, Défenseur des travailleurs blessés et Justice raciale)	15 mars
Date limite à laquelle une section locale doit avoir payé la capitation pour l'ensemble de ses membres jusques et y compris le 31 mars pour être représentée au Congrès	Avant le début du Congrès
Date limite pour l'envoi du Formulaire de demande d'accès (Remarque : vous devez remplir ce formulaire si vous avez besoin d'interprétation en ASL au Congrès)	31 mars
Date limite pour l'envoi du Formulaire de subvention pour soins familiaux ou la garde des personnes à charge	Après le Congrès

SCFP-ONTARIO
80, promenade Commerce Valley Est, bureau 1
Markham (Ontario)
L3T 0B2
Téléphone : 905 739-9739
Télécopieur : 905 739-9740
www.cupe.on.ca/fr/

sepb 343